

# Règlement du concours « We Law You »

organisé en partenariat avec les incubateurs visés en  
Annexe 1

---

## Article 1 : Organisateur

Le cabinet DS Avocats, SELAS dont le siège est situé 6, rue Duret 75116, Paris (RCS 879 599 645) représenté par son président, Monsieur Olivier Fages, organise le concours « We Law You ».

Dépôt des dossiers et inscription par retour d'email [welawyou@dsavocats.com](mailto:welawyou@dsavocats.com)

Le cabinet DS Avocats est désigné ci-dessous par la dénomination « DS Avocats ».

## Article 2 : Annonce du concours

Le concours est organisé en partenariat avec les incubateurs listés à titre indicatif en annexe 1. Le dépôt des candidatures se fait au plus tard le 15 mai, la soutenance des 10 dossiers sélectionnés ainsi que la soirée de remise des prix se feront en septembre, sauf difficulté imprévue.

Le concours est annoncé :

- sur Internet sur le site [www.dsavocats.com](http://www.dsavocats.com) et sur le blog [www.ds-savoirfaire.com](http://www.ds-savoirfaire.com) ;
- sur Internet sur les réseaux sociaux LinkedIn et Twitter ;
- sur des brochures, des kakémonos, des vidéos promotionnelles, etc.

Il est ouvert à toute personne physique ou morale, résidant en France, dès lors que ladite personne est présentée par un incubateur participant, tel que défini à l'Annexe 1 (liste qui peut être modifiée d'un commun accord entre DS Avocats et l'incubateur rejoignant le concours ou s'en retirant) ou à titre exceptionnel par DS Avocats.

Sont exclus de ce concours les avocats et salariés du cabinet DS Avocats, les membres de leurs familles ainsi que toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception, la réalisation et la gestion de ce concours.

Chaque incubateur participant pourra présenter un maximum de trois candidats incubés sauf dérogation exceptionnelle par DS Avocats.

Une seule participation par personne est autorisée (mêmes noms, prénoms, adresses postales et adresses e-mail).

Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du concours et ne pourra, en cas de gain, bénéficier des prix proposés.

## Article 3 : Inscription

L'objectif du concours est de récompenser un projet innovant. Trois lauréats se verront offrir trois prix équivalents à trois accompagnements juridiques d'une valeur de 15.000, 10.000 et 5.000 euros hors taxes.

Pour participer, il suffit au candidat de :

- se connecter sur le site [www.ds-savoirfaire.com](http://www.ds-savoirfaire.com) accepter les conditions d'utilisation du site [www.ds-savoirfaire.com](http://www.ds-savoirfaire.com) ;
- remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site internet [www.ds-savoirfaire.com](http://www.ds-savoirfaire.com) et fournir un dossier de présentation du projet (2 pages de présentation maximum et 10 pages d'annexe maximum) de format libre mais faisant apparaître le nom de l'incubateur participant et l'identification du ou des membres de l'équipe d'entrepreneur candidat ;
- déposer sa candidature avant le 15 mai 2020.

Toute inscription incomplète, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement, et/ou comportant des informations inexactes ou non conformes au format, défini à l'article 3 ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Les informations confidentielles figurant dans le dossier transmis à DS Avocats seront protégées par le secret professionnel. Elles ne seront transmises qu'aux membres du jury pour les besoins du concours ayant accepté de signer un engagement de confidentialité.

Le cabinet DS Avocats se réserve la possibilité de procéder à toute vérification utile concernant l'identité des participants, notamment pour vérifier la véracité des informations fournies dans le formulaire d'inscription.

#### **Article 4 : Participation au concours**

Pour participer au concours « We Law You », les candidats doivent présenter un projet innovant.

Le jury sera composé de professionnels reconnus dans l'écosystème des start ups et de l'innovation.

A titre purement indicatif, la liste des membres du jury figure en Annexe 2. Elle peut être modifiée à tout moment par DS Avocats.

#### **Article 5 : Modalités de sélection des gagnants**

L'ensemble des projets sélectionnés par les incubateurs et DS Avocats sera préalablement examiné par le jury qui en retiendra dix.

Les dix start ups sélectionnées seront invitées à se présenter devant le jury pour soumettre leur projet, à une date à fixer en septembre, sauf difficulté imprévue.

Lors de cette présentation, le jury sélectionnera les trois start ups lauréates à l'issue d'une audition, et annoncera le résultat du concours à cette même date, lors de la cérémonie de remise des prix.

Les trois start ups les plus convaincantes seront les gagnantes du concours.

Les critères de sélection seront :

- le caractère innovant du projet ;
- la qualité entrepreneuriale de l'équipe et la personnalité de ses membres ;
- l'originalité de l'offre et du business model ;
- le potentiel de développement économique du projet.

DS Avocats se réserve la faculté de disqualifier tout compétiteur dont la participation ne répondrait pas à ces critères. Toute disqualification pour quelque cause que ce soit entraîne la non-remise du prix auquel le participant aurait pu prétendre.

Les participants dont la candidature n'aura pas été retenue ne pourront prétendre à aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

#### **Article 6 : Prix**

Pour les trois start ups retenues :

Le premier prix d'une valeur de 15.000 euros hors taxes sera délivré exclusivement sous forme de prestations juridiques dont le montant est calculé sur la base des taux horaires des avocats de DS Avocats.

Le deuxième prix d'une valeur de 10.000 euros hors taxes sera délivré exclusivement sous forme de prestations juridiques dont le montant est calculé sur la base des taux horaires des avocats de DS Avocats.

Le troisième prix d'une valeur de 5.000 euros hors taxes sera délivré exclusivement sous forme de prestations juridiques dont le montant est calculé sur la base des taux horaires des avocats de DS Avocats.

Les prix sont nominatifs et non cessibles à une tierce personne. Ils ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrepartie en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Les dotations seront valables pendant trois ans à compter de la remise de prix et seront effectuées aux taux de facturation habituels du cabinet DS Avocats. Un compte rendu sera disponible indiquant le nom de l'avocat saisi et le temps passé sur les prestations demandées par le lauréat.

Les prix attribués dans le cadre du concours relèvent du conseil juridique.

#### **Article 7 : Publicité et cession de droits**

DS Avocats se réserve le droit de faire connaître le présent concours sur différents supports marketing médias, sites internet, réseaux sociaux, etc.

Les lauréats autorisent DS Avocats à utiliser gratuitement leur nom et leur image dans le cadre de la communication faite autour du présent concours et pour une durée de cinq ans, sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage à quelque titre que ce soit, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir de droit et/ou rémunération autre que les prix attribués et sans qu'ils ne puissent s'y opposer.

## Article 8 : Règlement

Ce règlement est disponible sur [www.ds-savoirfaire.com](http://www.ds-savoirfaire.com)

## Article 9 : Participation au concours

La participation au concours entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les inscriptions multiples par un seul et même participant ne sont pas acceptées.

## Article 10 : Contrôle et réserves

DS Avocats se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment, sans préavis ni obligation de motiver sa décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

DS Avocats se réserve dans tous les cas la faculté, de plein droit, d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier. En aucun cas, la responsabilité de DS Avocats ne pourra être engagée d'aucune manière de ce fait et les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement d'aucune sorte.

Toutes les inscriptions renseignées avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles, non conformes aux dispositions du présent règlement ou après la date et l'heure limite de participation, seront considérées comme nulles et ne pourront donner lieu à l'attribution d'aucun prix. La même sanction s'appliquera en cas d'inscriptions multiples par un seul et même participant.

DS Avocats ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera, notamment, considérée comme fraude le fait pour un participant de s'inscrire puis de participer au concours sous un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque participant devant s'inscrire et participer au concours sous son propre et unique nom. Toute fraude entraînera l'élimination du Participant.

## Article 11 : Protection des données personnelles

Dans le cadre de la participation des membres de l'équipe d'entrepreneur candidat au concours, leurs données personnelles font l'objet

de traitements par DS Avocats, dont la finalité est la gestion de leur participation au jeu-concours, ce incluant la remise des prix aux gagnants. Ces traitements ont pour base légale l'exécution des mesures prévues par le règlement du concours. De plus, les données personnelles sont traitées à des fins de promotion du concours sur les réseaux sociaux, le site web [www.dsavocats.com](http://www.dsavocats.com) et les lettres d'information internes et/ou externes de DS Avocats. Ces traitements ont pour base légale la réalisation de l'intérêt légitime de DS Avocats. A défaut de la réalisation de ces traitements, DS Avocats ne peut assurer la participation des membres de l'équipe d'entrepreneur candidat au concours.

Au sein de DS Avocats, les données personnelles sont destinées exclusivement aux personnes ayant besoin d'en connaître..

Les données sont conservées pendant une durée n'excédant pas 3 ans à compter de la fin du concours.

Conformément à la législation applicable en matière de protection des données personnelles, les membres de l'équipe d'entrepreneur candidat disposent des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité. De plus, ils disposent du droit de rédiger des directives post-mortem générales ou particulières sur le sort de leurs données personnelles. Ces droits s'exercent par mail à l'adresse [dsdpo@dsavocats.com](mailto:dsdpo@dsavocats.com). Enfin, ils disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Cependant, il est rappelé que l'exercice de certains droits avant la fin du concours peut entraîner l'annulation de la participation de la personne concernée.

## Article 12 : Loi applicable et règlement des litiges

Ce concours et le présent règlement sont soumis à la loi française.

Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine de DS Avocats. En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis en dernier ressort à l'appréciation des Tribunaux compétents du ressort de la Cour d'Appel de Paris. Aucune contestation ne sera plus recevable deux mois après la clôture du concours.

## Annexe 1 au concours « We Law You »

### Liste indicative des incubateurs

---

**AGORANOV**

*96 BIS boulevard Raspail, 75006 Paris*

---

**BOOSTINLYON**

*11 Place Bellecour, 69002 Lyon, France*

---

**Business Nursery (Incubateur de Kedge Business School)**

*Domaine de Luminy, 13288 Marseille Cedex 09, France*

---

**EDHEC Business School – Nice**

*393 Promenade des Anglais, 06200 Nice, France*

---

**EDHEC Business School – Lille**

*24 Avenue Gustave Delory, 59100 Roubaix, France*

---

**Incubateur Paris Dauphine**

*1 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny, 75016 Paris*

---

**Incubateur Centrale-Audencia-ensa**

*8 Route de la Jonelière, 1 Rue de la Noë, 44312 Nantes, France*

---

**Incubateur de FBS Clermont-Ferrand**

*4 boulevard Trudaine, 63000 Clermont-Ferrand, France*

---

**Incubateur de l'Ecole des Mines d'Albi**

*Campus Jarlard Route Teillet, 81013 Albi, France*

---

**Incubateur de l'Ecole des Mines de Douai**

*941 rue Charles Bourseul, 59508 DOUAI, France*

---

**Incubateur de Neoma Business School Campus de Rouen**

*1 Rue du Maréchal Juin, 76130 Mont-Saint-Aignan, France*

---

**Incubateur de SupAgro Montpellier**

*2 place Pierre Viala, 34060 Montpellier, France*

---

**Incubateur des Mines d'Albi-Carmaux**

*Allée des sciences, 81013 Albi cedex 9, France*

---

**Incubateur du groupe ESC Dijon Bourgogne**

*29 Rue Sambin - BP 50608, 21006 Dijon Cedex, France*

---

**Incubateur EFREI**

*30-32 avenue de la République, 94800 Villejuif, France*

---

**Incubateur HEC**

*1 Rue de la Libération, 78350 Jouy-en-Josas, France*

---

**Incubateur Mines Alès**

*Parc Leprince-Ringuet, 7 rue Jule Renard, 30100 Alès, France*

---

**Incubateur Produit en Bretagne à France Business School**

*2 Avenue de Provence, 29200 Brest, France*

---

---

**Incubateur Télécom Bretagne**

*135 Rue Claude Chappe, 29280 Plouzané, France*

---

**IncubaGEM**

*4 Place Robert Schuman, 38000 Grenoble, France*

---

**Incubateur InSIDE de l'EM Normandie**

*9 rue Claude Bloch, 14052 Caen Cedex 4, France*

---

**TBSeeds**

*20 Boulevard Lascrosses, 31000 Toulouse, France*

---

**Télécom & Management SudParis Entrepreneurs**

*9 Rue Charles Fourier, 91000 Evry, France*

---

**PULSALYS**

*47 Boulevard du 11 Novembre 1918, 69100 Villeurbanne, France*

---

**Neuilly Lab**

*171 avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France*

---

**Incubateur universitaire Créativ'Labz**

*Campus Croix-Rouge - BM 11-3, rue François Guyard, 51100 Reims, France*

---

**Le Bivouac**

*22 Allée Alan Turing, 63000 Clermont-Ferrand, France*

---

**Toulouse White Biotechnology**

*Parc Technologique du Canal, Bâtiment NAPA CENTER B, 3 rue Ariane, 31520 Ramonville Saint-Agne, France*

---

**Oracle Startup Cloud Accelerator – Paris**

*15 Boulevard Charles de Gaulle, 92715 Colombes, France*

---

**Paris&Co – Le Swave**

*1 Parvis de la Défense, 92800 Puteaux, France*

---

**Le Village by Crédit Agricole**

*55 Rue la Boétie, 75008 Paris, France*

---

**Platform 58**

*58 rue de la Victoire, 75009 Paris*

---

**France FinTech**

*94 Rue de la Victoire, 75009 Paris*

---



## Annexe 2 au concours « We Law You »

### Liste indicative des membres du jury

- **Ning Li**, Fondateur de Made.com
- **Alain Clot**, Ancien Directeur de la Stratégie de la Société Générale, ancien Président du Crédit du Nord et de SGAM, Président France Fintech
- **Zhizhong Joel Yao**, Directeur Capital Funds chez Sofinnova
- **Christian Kamayou**, CEO de Financetesetudes.com et Myafricanstartup
- **Guillaume Rostand**, Président de la FrenchTech Barcelone, CMO Liligo
- **Guillaume Jacquau**, Managing Director d'Equistone
- **Bernard Tézé**, Associé DS Avocats
- **Arnaud Constant**, Associé DS Avocats
- **Jérôme Lombard-Platet**, Associé DS Avocats
- **Sylvain Staub**, Associé DS Avocats
- **Anastasia Mandraveli**, Of Counsel DS Avocats